



Frais d'huissier qui augmentent

Par **helhora**, le **01/12/2018** à **17:23**

Bonjour,

Ayant une dette sur ma facture d'eau, pour un montant de 576 €, j'ai reçu un procès verbal de saisie vente, en date du 17 août. Il m'était réclamé les 576 € de créance principale + intérêt acquis + frais de procédure + émolument proportionnel + frais de la présente procédure + coût de l'acte pour un total de 105 €.

J'ai immédiatement pris contact avec l'huissier et j'ai, le jour même, procédé au versement de 300 €, et demandé un étalement, ce qui a été accepté.

15 jours plus tard, courrier de l'huissier m'indiquant que mon véhicule était désormais invendable, tant que ma dette courrait (main levée d'un montant en attente de 33 €).

J'ai donc versé des sommes chaque mois, avec, à chaque fois, un appel d'huissier si je n'avais rien donné dès le 3 de chaque mois ! Grosse pression donc. J'ai versé 200 € en septembre, 100 € en octobre, 100 € en novembre. Là je me suis rendue compte que sur les 689 € que je devais, j'en avais déjà versé 700 € ! J'ai donc attendu que l'huissier me rembourse le trop perçu.

Or je reçois, hier, un courriel de l'étude, m'indiquant que je n'avais rien versé en décembre et que je devais désormais encore 258 €, je regarde dans le détail et je vois que les frais de procédure, sur le courriel, sont à 360 € + 2,18 d'intérêts + 19,34 d'émolument. Je ne comprends pas.

Sur le courriel initial je devais 681 €, dont 576 de créance principale. J'ai commencé à rembourser dès réception. J'ai payé chaque mois. Je pensais en avoir fini et là courriel, j'ai versé 700 € - donc plus que ce que je devais, mais j'étais sous pression constante et n'ai pas fait attention à où j'en étais - et là on m'indique que je dois 958 €, 576 de créance principale et le reste de frais, et que j'ai déjà versé 700 € (plus que réclamé le 17 août).

Comment est ce possible et que je puis je faire ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **01/12/2018** à **18:46**

Bonjour,

Vous auriez dû verser votre créance directement à la société des eaux, pas à

l'huissier. N'ayant pas versé le 17 août la totalité de la somme due, les frais et les intérêts de retard s'ajoutent.

Par **helhora**, le **01/12/2018** à **18:51**

C'est ce que j'ai proposé ! Mais l'huissier a dit que du moment que la société des eaux lui a confié le dossier, c'est auprès de lui que je dois payer. J'ai appelé la société des eaux qui m'a répondu la même chose : le dossier est chez l'huissier, c'est chez lui qu'il faut payer...

Par **helhora**, le **01/12/2018** à **18:53**

Mais l'huissier ne m'a pas du tout informée que des frais (plus de deux fois ce qui m'avait déjà été facturé en août puisqu'on passe de 105 € à 258 en plus en décembre) allaient s'ajouter...